

Procès-verbal de la séance ajournée du 5 décembre 2011 du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le 12 décembre 2011 à 20h35 à la salle du conseil sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont présents, messieurs les conseillers:

René Guimond	# 1
Dany Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Stéphane Boutin	# 4
Sylvain Paris	# 5
Benoit Depot	# 6

ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Gaudreault.

24. OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

25. ADOPTION DES ARTICLES AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Rés 229-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée.

24. Ouverture de la séance

25. Adoption des articles ajoutés à l'ordre du jour

26. Dépôt des taxes impayées au 12 décembre 2011

27. Paiement des dépenses incompressibles

28. Gestion des matières résiduelles

28.1. Tonnage inversé quotes-parts 2008-2011 MRC Lotbinière

28.2. Contrat gestion des matières résiduelles

29. Formation de comités

29.1. Comité citoyen stratégie d'économie en hygiène du milieu

29.2. Comité de développement local durable.

30. Réduction de la largeur carrossable du pont-04212 enjambant le ruisseau Zéphirin-Mailhot sur la route Desrosiers

31. OMH de Parisville – Fin de mandat

32. Paiement des factures de décembre et du premier janvier

33. Surplus accumulés affectés

34. Varia

34.1 Rencontre Réseau Biblio

35. Période de questions

36. Levée ou ajournement de l'assemblée

26. DÉPÔT DES TAXES IMPAYÉES AU 12 DÉCEMBRE 2011

Rés 230-11

CONSIDÉRANT QUE le total des taxes à recevoir en souffrance au 12 décembre 2011 est de 18 184.99 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sont des balances de paiement;

CONSIDÉRANT QU'une liste des personnes endettées au 12 décembre 2011 pour plus de 1000\$ a été déposé au conseil;

CONSIDÉRANT QUE des intérêts continuent à courir sur tout compte non payé et que selon l'article 251 de la fiscalité municipale le droit de recouvrer ce montant se prescrit par trois ans de l'exigibilité du montant;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'envoyer une lettre aux personnes endettées au 12 décembre 2011 pour plus de 1000\$, et, le cas échéant, de transférer la liste de ces personnes à la MRC de Bécancour pour ventes pour non-paiement de taxes à moins que le compte ne soit payé avant la date limite pour dépôt à la MRC.

Adoptée.

27. PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Rés 231-11

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été appropriés au budget pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de cesdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2012 adopté en vertu de la résolution 226-11 par la Municipalité de Parisville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la Municipalité de Parisville autorise le directeur général à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2012 adopté par la Municipalité de Parisville et dans la mesure où elle peut émettre un certificat de crédits suffisants pour chacune des dépenses, savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements;
- Le paiement des salaires, assurances collectives et cotisations REER des employés municipaux tels que prévu aux ententes de travail, de résolutions d'embauche ou de règlements adoptés;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale;
- Le paiement des factures pour les services téléphoniques, internet et d'électricité;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi;

- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil;
- Les paiements de frais de poste;
- Les paiements d'assurances;
- Le paiement des quotes-parts de MRC et d'entente intermunicipale;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires;

Il est en outre résolu que le directeur général soumette tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés par chèque, accès D ou transfert bancaire à la séance régulière subséquente, et ce, pour adoption par le Conseil Municipal de Parisville.

Adoptée.

28. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

28.1 TONNAGE INVERSÉ QUOTES-PARTS 2008-2011 MRC LOTBINIÈRE

Rés 232-11

CONSIDÉRANT QUE depuis les quatre dernières années, une erreur s'est répétée lors de la saisie des tonnages entre la municipalité de Parisville et celle de Sainte-Françoise dû à une inversion des deux municipalités dans le tableau de données;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est que cette année, en reprenant les cumulatifs des 3 dernières années que la MRC de Lotbinière a constatée l'erreur;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale sous-payée par Parisville s'élève à 11 008\$.

CONSIDÉRANT QUE cette somme devra être remboursée sur quatre ans pour un montant annuel de 2 752 \$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Depot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de payer la somme totale de 11 008\$ en quotes-parts à la MRC de Lotbinière, et ce, sur quatre ans, au montant annuel de 2 752 \$, dus à une inversion des données de tonnage.

28.2 CONTRAT GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rés 233-11

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Gaudreau Environnement par la municipalité de Lotbinière pour le contrat Gestion des matières résiduelles pour les années à venir étant donné que celui en cours prend fin le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE trois options de durées de contrat ont été présentées aux municipalités, soit une option d'un an, de trois ans ou encore de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion spéciale, tenue le vendredi 9 décembre à Lotbinière, entre les municipalités concernées afin de discuter des soumissions reçues, une entente a été conclue, à savoir que les différentes municipalités désirent opter pour un contrat de 3 ans;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 116 492 \$+tx, pour les services de base sont demandés pour une période de trois ans, soit de l'année 2012 à 2014, les services détaillés comme suit;

▪ Matières résiduelles destinées à l'élimination (Collecte et transport)	49 533.75 \$
▪ Matières secondaires (récupération) (Collecte et transport)	50 282.40 \$
▪ Matières secondaires (récupération) (Traitement)	11 995.80 \$
▪ Encombrants (Collecte, transport et traitement)	4 680.05 \$

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'opter pour un contrat de trois ans, totalisant un montant de 116 492 \$ plus les taxes applicables pour le service de base de la gestion des matières résiduelles à compter de 2012 jusqu'à décembre 2014 et de faire parvenir copie de cette résolution à la municipalité de Lotbinière.

29. FORMATION DE COMITÉS

29.1 COMITÉ CITOYEN STRATÉGIE D'ÉCONOMIE EN HYGIÈNE DU MILIEU

Rés 234-11

Le conseil municipal désire mettre en place un comité dont le mandat premier sera d'analyser la consommation d'eau et la production de matières résiduelles dans la municipalité de Parisville. Par la suite, il sera mandaté par le conseil pour élaborer et appliquer un plan d'action afin d'assurer la réduction de la consommation d'eau et la production responsable de matières résiduelles.

Le comité sera formé de 5 personnes, soit 2 conseillers et 3 citoyens, dont un situé dans le périmètre urbain, un représentant les commerces et industries et un dans le milieu agricole.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de nommer monsieur Benoit Depot et monsieur Stéphane Boutin afin de siéger à titre de conseiller sur ce comité. Un appel à la population sera lancé afin de recruter les trois autres membres. Le mandat sera précisé prochainement.

29.2 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

Rés 235-11

Le mandat premier sera de coordonner les activités relatifs à la planification stratégique. Par la suite, ce comité prendra en charge les grands axes relatifs au développement local de la communauté.

Le comité sera formé de 5 personnes, soit 2 conseillers et 3 citoyens, dont un situé dans le périmètre urbain, un représentant les commerces et industries et un dans le milieu agricole.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Depot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de nommer monsieur Jean-François Bienvenue et monsieur Sylvain Paris afin de siéger à titre de conseiller sur ce comité. Un appel à la population sera lancé afin de recruter les trois autres membres. Le directeur général est également mandaté pour rencontrer M. Steve Brunelle de la SADC afin de proposer au conseil un plan de travail pour la planification stratégique.

30. RÉDUCTION DE LA LARGEUR CARROSSABLE DU PONT-04212 ENJAMBANT LE RUISSEAU ZÉPHIRIN-MAILHOT SUR LA ROUTE DESROSIERS

Le ministère des Transports du Québec effectue présentement des travaux qui se poursuivront jusqu'au 16 décembre afin de réduire la largeur carrossable du pont enjambant le ruisseau Zéphirin-Mailhot sur la route Desrosiers, à 6 mètres et ce, de façon permanente. Une copie de l'avis reçu du MTQ a été acheminée à Entreprise Jacques Beaudet, responsable du déneigement.

31. OMH DE PARISVILLE – FIN DE MANDAT

Reportée.

32. PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE ET DU PREMIER JANVIER

Rés 236-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les factures de décembre et celles dues le premier janvier soient payées. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et effets pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

33. SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ

Rés 237-11

CONSIDÉRANT QU'au premier janvier 2011, un montant de 244 900 \$ est montré au surplus accumulé affecté;

CONSIDÉRANT QU'un montant de :

Administration :	3 000 \$
Hygiène du milieu :	48 900 \$
Transport :	33 000 \$
Loisirs :	160 000 \$

CONSIDÉRANT QU'au premier janvier 2011, un montant de 169 698 \$ est montré au surplus de fonctionnement non affecté, incluant un placement temporaire de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QU'un surplus budgétaire de 73 672,40\$ est à prévoir en 2012 et qu'aux affectations 2011, 280 000\$ des sommes affectés ont été utilisés suite à la réalisation de plusieurs projets d'envergure en 2011.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les surplus accumulés au budget 2011, et ceux à prévoir pour 2012 soient affectés de la façon suivante :

Administration :	3 000 \$
Hygiène du milieu :	8 000 \$
Transport :	20 000 \$
Loisirs :	55 000 \$

Pour un montant total de 86 000\$ pour les investissements 2012. Pour la balance des immobilisations, les montants sont prévus au revenu.

Adoptée.

34. VARIA
34.1 RÉUNION RÉSEAU BIBLIO

Une rencontre pour le Réseau Biblio aura lieu le 16 janvier à 18h30.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sur les déchets.

36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés 238-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 21h10, et qu'une séance ordinaire soit tenue le 9 janvier 2011.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signent au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire

François Gaudreault, Directeur général
et secrétaire-trésorier